

Ecrit par le 8 février 2026

## Immeuble Mosaïque



Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a inauguré le bâtiment réhabilité de l'ancienne maternité de Carpentras dénommé 'Le Mosaïque', 55, rue Alfred Michel, siège de l'association Rhéso qui accompagne des personnes en situation d'isolement ou de fragilité sociale, économique et de santé. La structure intervient, notamment, dans l'accès au logement, au soin et à l'insertion professionnelle. Ce nouveau bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup>, érigé par le bailleur social départemental Vallis Habitat (ex Mistral Habitat) est également devenu un lieu d'accueil, d'hébergement, de formation et d'événements.

Ecrit par le 8 février 2026



“Le Mosaïque” ( Crédit photo / Vallis Habitat )

---

## Les Finances publiques pour Carpentras

Ecrit par le 8 février 2026



**Carpentras figure dans la liste dévoilée par [Gérald Darmanin](#), ministre de l'Action et des Comptes publics, des 50 communes retenues pour accueillir des services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) actuellement basés autour de Paris et dans les grandes métropoles françaises.**

Dans le cadre de ce transfert, auquel 408 collectivités présentes dans 84 départements avaient candidaté, Carpentras a donc été retenue comme site de services des Finances publiques pour la région Sud. Le début des opérations de délocalisation est prévu à partir de 2021. Devant le succès de la demande, une seconde vague de villes devrait intervenir au printemps prochain.

Au total, 3 000 agents devraient être affectés dans les différentes villes retenues par le gouvernement. « Localiser, dans les territoires, un service actuellement situé dans une grande métropole ne fait que des gagnants, explique Gérald Darmanin. Les communes sélectionnées accueilleront une nouvelle activité. Les agents, sur la base du volontariat, qui peinent à se loger dans les grandes métropoles et font parfois 2 heures de transport par jour pour se rendre sur leur lieu de travail pourront bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Quant à l'administration, elle occupera des locaux moins chers que dans les grandes métropoles. »

Ecrit par le 8 février 2026

## Confiserie Serge Clavel



Héritier d'un savoir-faire depuis 4 générations, Serge Clavel est l'ambassadeur des fruits confits à Carpentras. Il sélectionne avec soin les produits qu'il transforme artisanalement : l'abricot et la cerise de Provence, le melon de Cavaillon, la clémentine de Corse, la figue de Marseille... Patience et minutie participent à la recette jusqu'au glaçage final. Les fruits sont de véritables œuvres d'art qui donnent une opulence fastueuse à la table des 13 desserts du Noël provençal.

On les trouve aussi sous forme de brisures, idéales pour réaliser les cakes à la maison. Les pâtes de fruits sont les autres stars de la confiserie, 100% fruit naturel dont les saveurs sont bien présentes ; goûtez la pâte de melon de Cavaillon, c'est un régal. Un délice aussi les pâtes d'amande, les sirops, la confiture à la

Ecrit par le 8 février 2026

fraise de Carpentras, les biscuits et croquants natures ou au chocolat, les navettes et les macarons... Sans oublier les jolis berlingots de toutes les couleurs qui font aussi la réputation de la maison. Et aussi les guimauves ! Et depuis cette année un beau rayon pâtisserie sous la houlette de Magali, gourmande et talentueuse petite main dans le labo attenant.

Dans l'espace salon de thé, faites une pause gourmande en dégustant un gâteau ou un entremets du jour. L'été, on se presse aussi pour les glaces artisanales de taille XXL à des prix plus qu'attractifs ! L'hiver, on y va tous pour les crêpes !

*Confiserie Serge Clavel. Pâtisserie - Salon de Thé. 106, place Aristide-Briand. Carpentras. 04 90 29 70 39. [clavel-confiserie.com](http://clavel-confiserie.com)*

## Le débarquement 'Denormandie' en Vaucluse



Les villes d'Avignon, Carpentras et Cavaillon figurent parmi les 13 villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir été retenues par le ministère de la Cohésion des territoires pour bénéficier du dispositif 'Denormandie'. Cette aide fiscale a pour but d'inciter les investisseurs à acheter et à rénover des logements dégradés dans le cœur des villes moyennes. Ce

Ecrit par le 8 février 2026

dispositif fiscal dans l'ancien prend la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu. L'objectif : que les centres villes regagnent en dynamisme et attirent de nouveaux investisseurs et de nouveaux locataires, séduits par des logements réhabilités et plus performants. Par ailleurs, cette aide est liée au fait de louer son logement à un tarif abordable et favorise donc l'accès aux logements pour les ménages à revenus modestes. « L'enjeu est de mobiliser les experts immobiliers locaux pour proposer le dispositif et le conseiller aux personnes qui cherchent à investir pour louer » explique Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement.

## ■ Inciter l'amélioration de l'habitat

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes de Digne-les-Bains, Manosque, Briançon, Gap, Grasse, Vallauris, Arles, Tarascon, Brignoles et Draguignan sont également concernées par ce dispositif lancé en 2019 et qui vient d'être renforcé et simplifié lors du vote définitif du budget par le Parlement le 19 décembre 2019 (à cela s'ajoute Bagnols-sur-Cèze dans le Gard Rhodanien qui fait partie des 26 villes éligibles en Occitanie). « Dans sa nouvelle version, l'aide est encore plus facilement mobilisable pour les investisseurs dans l'ancien dès qu'ils souhaitent rénover des appartements, poursuit le ministre. Notre objectif est de massifier le recours au dispositif afin d'accélérer la rénovation des villes moyennes pour soutenir tout notre programme de revitalisation de ces communes. » Pour en bénéficier, l'investisseur qui rénove un logement ancien doit procéder à des travaux d'amélioration qui représentent au moins 25% du montant de l'opération immobilière (achat + travaux), louer son bien vide à un loyer abordable pendant 6, 9 ou 12 ans (ce qui lui donne la possibilité de défiscaliser de ses revenus respectivement à 12%, 18% ou 21% de son investissement total suivant la durée) et réaliser son achat dans l'une des communes éligibles. A ce jour, le dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.